

MAIRIE DE  
BESANÇON



**Arrêté du Maire de la Ville de  
Besançon**

Publié le : 11/03/2025

VOI.25.00.A00637

OBJET : Arrêté temporaire de circulation  
PLACE SAINT JACQUES

La Maire de la Ville de Besançon,  
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6  
Vu le Code de la route et notamment l'article R. 417-10  
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription  
Vu l'arrêté municipal DAG.20.00.A113 du 21 septembre 2020 qui donne délégation à M. Cédric VOIRIN  
Vu l'arrêté n°VOI.25.00.A00566 en date du 05/03/2025,  
Vu la demande de l'entreprise NOUVEAU & MYOTTE  
Considérant que des travaux de sécurisation d'une toiture rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 10/03/2025 au 30/03/2025 PLACE SAINT JACQUES

**ARRÊTE**

**Article 1 :** L'arrêté n°VOI.25.00.A00566 en date du 05/03/2025, portant réglementation de la circulation PLACE SAINT JACQUES, est abrogé.

**Article 2 :** À compter du 10/03/2025 et jusqu'au 30/03/2025, le stationnement des véhicules est interdit PLACE SAINT JACQUES sur le parking sur les places PMR sur 3 places. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

**Article 3 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur.

**Article 4 - Voies de recours :**

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.



**Article 5** : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville, conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 17 MARS 2025

Pour la Maire,  
Par délégation,

Cédric VOIRIN  
Le Chef du Service Exploitation du Domaine Public

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long tail, positioned over the printed name and title of the signatory.